

# Life Investment 90% Protected Fund

Données au 30.6.2022

## Portrait du fonds

Le fonds «Life Investment 90% Protected Fund» est un fonds à capital protégé. A l'échéance du fonds, une protection du capital à hauteur de 90% de la valeur nette d'inventaire maximale atteinte en fin de mois est appliquée. Le portefeuille du fonds est composé d'un volet actif et d'un volet réserve. Le volet actif comprend plusieurs catégories de placements: actions, obligations et matières premières, ainsi que des liquidités, le cas échéant. Les quotas de ces catégories de placement sont ajustés chaque mois en fonction de l'évolution actuelle du marché. Les placements actifs s'effectuent selon une stratégie basée sur des règles. A l'exception des liquidités, l'engagement de la stratégie dans une certaine catégorie de placements peut être remplacé chaque jour par un produit d'intérêts à court terme adossé au LIBOR. Le volet réserve est constitué de titres à taux fixe et de ressources liquides, et constitue le «socle» de la protection du capital. Le volet actif du portefeuille peut représenter au maximum 60% du patrimoine du fonds. L'allocation en faveur du volet réserve peut être augmentée jusqu'à atteindre 100%, afin d'assurer la protection du capital décrite. Dans ce cas, le fonds ne participe plus, ou seulement de façon limitée en conséquence, aux évolutions des cours sur les marchés des actions, des obligations et des matières premières.

## Caractéristiques du fonds

Nom du fonds	Life Investment 90% Protected Fund
Domicile du fonds	Luxembourg
Gestionnaire de portefeuille	UBS Asset Management (UK) Ltd.
Date de lancement	16.11.2015
Echéance	*
Protection du capital	90% de la valeur nette d'inventaire maximale atteinte en fin de mois
Prestataire de la protection du capital	UBS AG, London Branch
Frais de gestion	0,775%
Utilisation des revenus	Revenus réinvestis
Monnaie	CHF
Numéro de valeur	29354100
ISIN	LU1285430077

## Données actuelles

Valeur d'inventaire nette	CHF 95.78
Prix de rachat garanti à l'échéance du fonds	CHF 90.74
Volume du fonds (millions)	CHF 146.71

## Structure du portefeuille

Volet actif (stratégie axée sur:)	57.17%
Actions	4.66%
Obligations	20.84%
Matériaux	6.58%
Volet réserve (p. ex. cash)	42.83%

## Evolution de valeur

Année en cours (YTD)	-3.96%
Depuis le lancement	-4.22%

\* **Echéance:** La période se termine à la survenue du premier des événements suivants: 3 mois après un événement dit «cash-lock» ou après la date à laquelle UBS AG, London Branch, a informé le fonds qu'elle ne serait plus en mesure de gérer ou de répliquer le portefeuille dynamique; ou 15 jours après la date à laquelle un événement oblige à mettre fin à l'accord-cadre ISDA entre UBS AG, London Branch, et le gestionnaire du portefeuille; ou le 31 juillet 2025.

**Disclaimer:** Le représentant en Suisse du fonds SF (Lux) SICAV 2 - Life Investment 90% Protected Fund est UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle. Les agents payeurs sont UBS AG, Aeschenvorstadt 1, CH-4002 Bâle et UBS AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8098 Zurich, ainsi que leurs agences en Suisse. Les perspectives de vente ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, case postale, CH-4002 Bâle. Les parts de ce fonds ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis. Les informations ci-incluses ne constituent pas une offre. Elles sont fournies uniquement à titre indicatif.

Les informations et les indicateurs de performance mentionnés sont en partie basés sur des sources de données externes, qui peuvent parfois s'écarter considérablement des valeurs utilisées dans les produits. Par conséquent, ils ne constituent pas une base fiable pour interpréter la performance d'un produit. Skandia n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations et indicateurs mentionnés. Par ailleurs, les indicateurs de performance stipulés n'incluent pas les éventuels frais et commissions encourus lors de la souscription et du rachat. La performance d'une assurance-vie liée à des fonds ou d'un plan d'investissement en fonds peut par la suite s'écarter de la performance du fonds de placement utilisé, selon les coûts supplémentaires liés au produit. La performance passée ne tient pas lieu de garantie pour l'évolution future.